



INFORMATION RAPIDE n°2021-01

Travail saisonnier

La Mairie fait appel aux jeunes habitants du village pour travailler 15 jours durant les vacances scolaires (Pâques, Été et Toussaint).

Toute personne qui fêtera ses 18 ans en 2021 et qui souhaite bénéficier d'un contrat saisonnier est donc invitée à faire une demande par courrier ou par mail à mairie@saint-germain-le-chatelet.fr, accompagnée d'une copie de la carte d'identité, de la carte vitale et d'un RIB, et ce **avant le 15 mars 2021.**

Seules les 4 premières candidatures qui nous parviendront dans le délai de rigueur seront retenues.



COVID-19 – Vaccination



Les personnes âgées de 75 ans et plus peuvent se faire vacciner dans l'un des 3 centres du Territoire de Belfort :

- **Belfort** : gymnase Le Phare, 1 rue Paul Koepfler
- **Grandvillars** : salle polyvalente, 49 rue des Grands Champs
- **Giromagny** : ancien siège de la Communauté de Communes, Allée de la Prairie

Ces centres vous accueillent du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h30.

Prise de rendez-vous :

- en ligne sur www.doctolib.fr
- par téléphone au **03.84.57.16.26**
(joignable du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30)



Fleurissement et décoration du village

Au sein du Conseil Municipal, un comité pour le fleurissement et la décoration du village a été créé.

L'action de ce comité ne peut reposer que sur la bonne volonté des Elus qui en sont membres, il doit donc muter en association afin de s'étoffer.

Pour créer cette association qui porte déjà le nom de « Fleurs et Déco », nous faisons appel à quelques volontaires pour prendre la direction du bureau.

Ce bureau sera composé d'un(e) président(e), d'un(e) secrétaire, d'un(e) trésorier(e) et de ses membres selon la législation sur les associations de Loi 1901.

Les membres du Conseil Municipal ne peuvent participer au bureau mais ils apporteront leur soutien à l'association.

Des projets sont déjà en cours pour l'année 2021, tels que les décorations aux couleurs de Pâques, de l'été, ou encore de l'opération Octobre Rose.

Un groupe Facebook intitulé « FLEURS ET DECOS St Germain le Châtelet » a été créé afin de vous informer sur l'actualité et les projets à venir. Soyez nombreux à nous rejoindre !

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact par mail avec M. Philippe EGLOFF, Adjoint au Maire : philippe_egloff@orange.fr

Nuisances animales

Certains administrés se plaignent de la divagation de chiens et de chats, avec toutes les nuisances que cela implique, en particulier les déjections.

Nous vous rappelons qu'un animal en divagation ou non identifié peut désormais coûter jusqu'à 750 € d'amende à son propriétaire.

Les déjections doivent être ramassées, sous peine d'une amende de 35 €.

Enfin, le Maire peut également ordonner le piégeage des chats, qui seront conduits à la Fourrière Animale du Territoire de Belfort.

Ceux qui ne sont pas identifiés seront euthanasiés.

Arrêté municipal du 14 avril 2015

Articles L.211-22 et 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime



**Le Maire,
Jean-Luc ANDERHUEBER**



MAIRIE – 3 rue de Bourg – 90110 SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET

Tel. : 03.84.23.71.92 – Fax : 03.84.23.06.73

Mail : mairie@saint-germain-le-chatelet.fr – Site web : www.saint-germain-le-chatelet.fr

Application Illiwap : code @90091

